

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le deux mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin, Antoine Crézé, Astrid Bouchard, Cathy Peloso, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Frédéric Géromin, Dominique Capron

Procurations : Caroline DRIOL à Mireille BERTHUIN, Thierry RUTGE à Stéphane MASTROPIETRO, Vincent PELLETIER à Sandrine GAYET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 27 avril 2023

DELIBERATION N°4

Objet : Demande de subvention auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement) pour la mise en place d'une mission de médiation pastorale

Madame la Maire rappelle :

Dans le cadre du plan Loup, la commune de Revel, en partenariat avec la commune de Chamrousse, sollicite une subvention pour la reconduction d'un poste de médiateur pastoral pour l'été 2023.

Ce poste permet à la commune de Revel de pouvoir mieux gérer les conflits d'usage sur son alpage, principalement sur le secteur de La Pra, où le troupeau est accompagné d'une dizaine de chiens de protection.

Le médiateur pastoral sera encadré par l'animatrice Natura 2000 en poste à la mairie de Revel, structure porteuse de l'animation du site « Cembraies, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne : de Chamrousse au Grand Colon », ainsi que par la chargée de mission environnement à la commune de Chamrousse. Ainsi, ses missions seront réalisées en cohérences avec les actions en cours sur le territoire et il bénéficiera d'un soutien technique et humain.

Le plan de financement prévoit le soutien de la DREAL et de la commune de Chamrousse selon les modalités suivantes :

	Dépenses	Recettes
Coût salarial	11872 €	
Communication (projections de films de sensibilisation)	1880 €	
Subvention DREAL		11 377,6 €
Participation commune de Chamrousse		593,6 €
Autofinancement commune de Revel		1780,8 €
TOTAL	13 752 €	13 752 €

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 038-213803349-20230502-DEL_20230502_4-DE

S²LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,


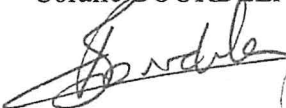
APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Madame la Maire à solliciter la subvention de la DREAL et à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Revel, le 2 mai 2023

Pour extrait certifié conforme,

Coralie BOURDELAIN,



Maire de Revel